

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...) ou un effondrement en « fontis »,
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Sur le territoire communal sont connus principalement les risques de ravinement, glissements et éboulements rocheux. Ces risques sont localisés aux quartiers des Blais, Matheron et Chateaneuf. Le massif de la Chapelle Ste-Brigitte est également le siège de ravinements et d'éboulements rocheux, de même qu'au niveau du massif de la forêt de l'Escarayol avec les mêmes phénomènes, mais de niveau plus élevé, au quartier du Roucas Troucas. D'autres phénomènes de ravinement intéressent le quartier dit Sommet des Terriers (rive droite de l'Aille), le Pommier, la Bastide Rouge et le vallon de Langastoua, ainsi que les rives de l'Aille, du CD.48 jusqu'au Gourg du Baron. Enfin, au nord du quartier des Vallons, la roche, lorsqu'elle est mise à nu, a tendance à se déliter.

Il convient aussi de considérer les risques de mouvements liés aux grandes sécheresses pouvant affecter les plaines de l'Argens et de l'Aille, où des phénomènes d'hydromorphisme des sols peuvent entraîner des fissurations, voire même des déstabilisations des constructions, le remède consistant en la rigidification des constructions et leur drainage.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes d'aléa risque de mouvement de terrain figurent pages 20 et 21,
- les cartes où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 32 et 33.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **repérage** des zones exposées,
- **suppression, stabilisation de la masse instable, drainage...**
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- **interdiction de construire** dans les zones les plus exposées
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.**

PROECTION :

- **En cas de danger**, la population serait alertée par la sirène des pompiers et le porte à porte par la police et la gendarmerie. Elle serait également informée de l'évolution de la situation et d'une éventuelle évacuation par les mêmes moyens et la sonorisation.
- Les possibilités d'hébergement sur la commune sont la salle polyvalente.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

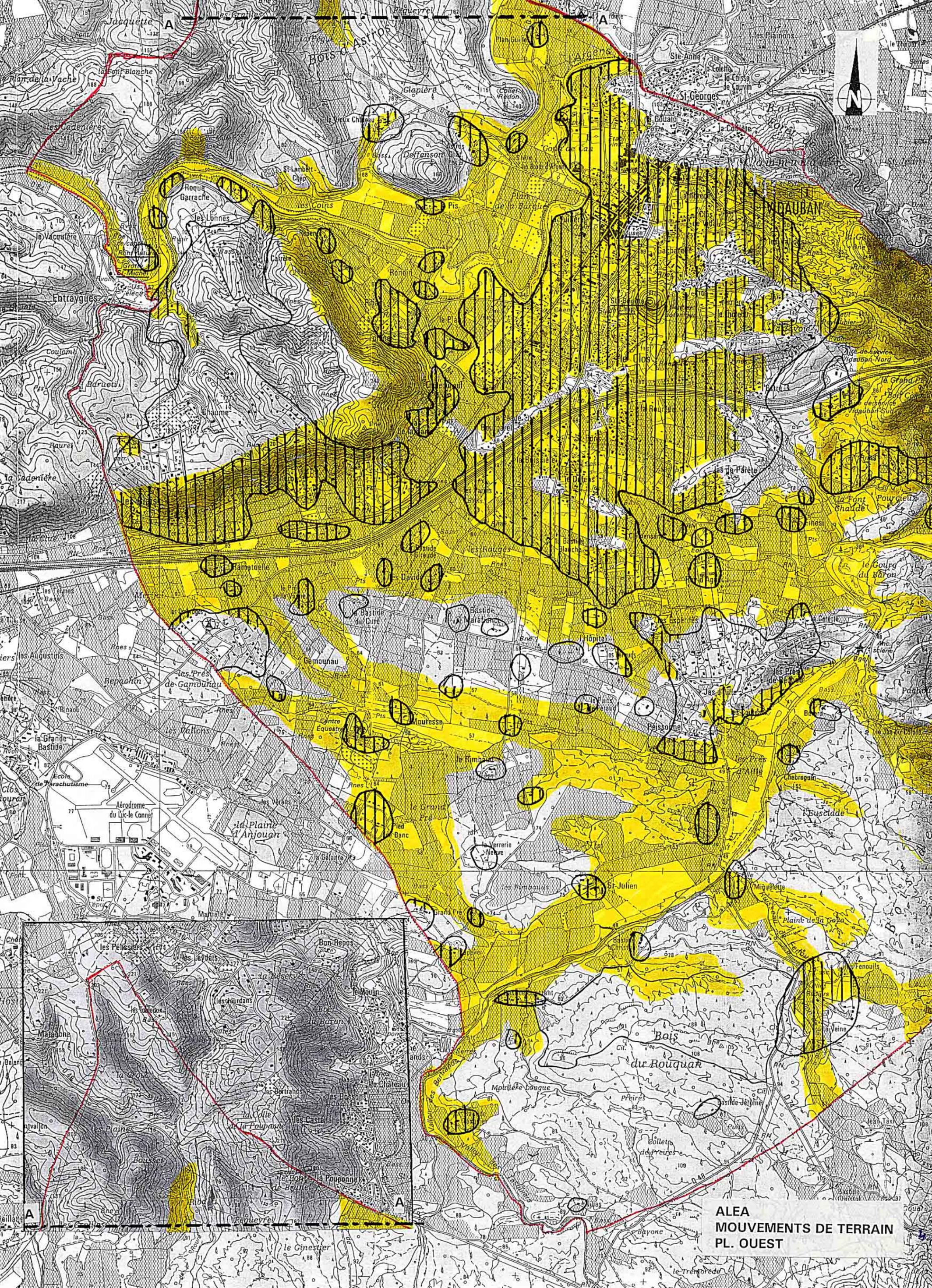
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

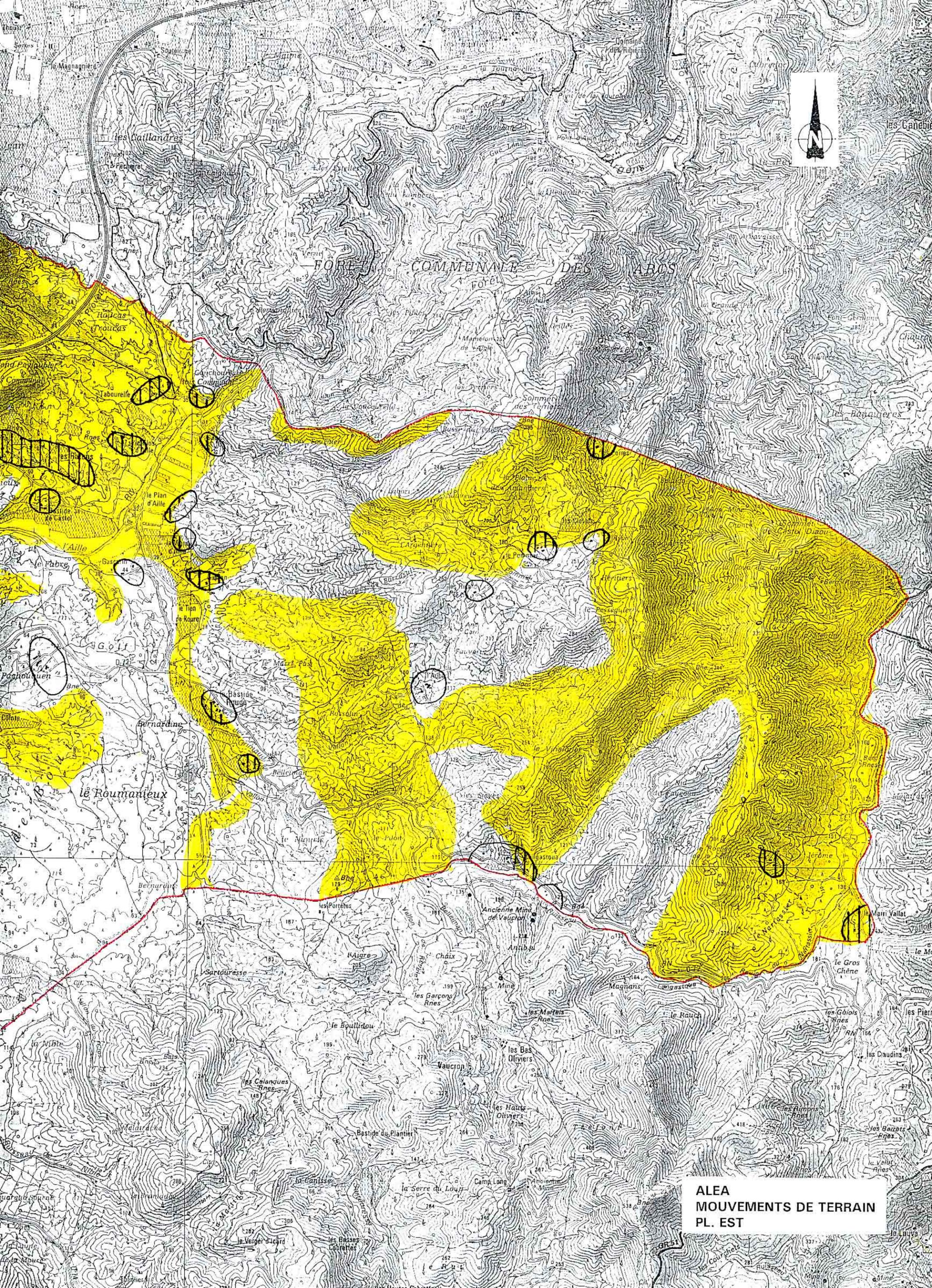
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.99.99.00.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.92.47.00.
- la Direction Départementale de l'Equipement : 04.94.46.83.83.



ALEA
MOUVEMENTS DE TERRAIN
PL. OUEST



FORET COMMUNALE DES ARCS

ALEA
MOUVEMENTS DE TERRAIN
PL. EST